Comment compléter le formulaire du visa

Astuce pour compléter ce formulaire de visa : se mettre à la place de l'enfant qui est le demandeur du visa

- question 1 : nom de l'enfant

- question 2 : rien mettre

- question 3 : prénom de l'enfant

- question 4, 5, 6,7 : voir le passeport

- question 8 : sexe de l'enfant

- question 9 : cocher "Autre" et à côté tu précises mineur

- question 10 : tu écris ton nom et prénom (+ celui de ton conjoint si mariée) et tu précises ta nationalité.

Pas besoin de préciser l'adresse ici.

- question 11 : rien mettre car n'a pas de carte d'identité

- question 12 : cocher « passeport ordinaire »

- question 13, 14, 15, 16 : voir infos sur le passeport

- question 17: là tu précises l'adresse au Maroc où vit l'enfant avec toi après sa sortie de l'orphelinat donc après le jugement de Kafala.

- question 18 : rien mettre

- question 19 : rien mettre

- question 20 : rien mettre

- **question 21 :** rien mettre

- question 22 : rien mettre

- question 23 : cocher Autre et préciser Kafala judiciaire

- question 24 : rien mettre

- question 25 : rien mettre

- question 26 : rien mettre

- question 27 : cocher " Supérieur à un an"

- question 28 : rien mettre (car l'enfant ne va pas faire un séjour avec des membres de la famille puisque la Kafala ne crée pas de lien de filiation donc de famille)

- question 29 : rien mettre dans le premier rectangle et cocher NON pour la bourse

- question 30 : cocher OUI et en dessous dans le rectangle indiquer ton nom, prénom, ta nationalité, ton adresse et ton mail en France avec ton numéro de téléphone en France

- question 31 : cocher NON car ton enfant n'a pas de membre de sa famille en France. Toi, tu n'es pas considérée comme un membre de sa famille

- question 32 : cocher NON car ton enfant n'a jamais résidé en France plus de 3 mois consécutifs en France

A la suite du formulaire de visa long séjour, il y a la demande d'attestation OFII : les mineurs ne sont pas concernés mais tu vas quand même la compléter (la première partie). Tu complètes le nom de naissance de ton enfant, son prénom, sa date de naissance et le lieu de naissance (Maroc), sa nationalité (marocaine). Pour la filiation : si les parents de l'enfant sont connus tu complètes leur nom sinon tu ne mets rien sauf les prénoms des parents inventés par l'administration marocaine que tu trouveras sur son acte de naissance. Ensuite, indiquer le numéro de passeport, la date de délivrance et le lieu de délivrance (tout est marqué sur le passeport de l'enfant).

Kafala.fr

KAFALA.FR